

Dictionnaire des familles  
françaises anciennes ou  
notables à la fin du XIXe  
siècle / par C. d'E.-A.  
[Chaix d'Est-Ange]

Chaix d'Est-Ange, Gustave (1863-1923). Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle / par C. d'E.-A. [Chaix d'Est-Ange]. 1903-1929.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

\*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

\*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

\*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

\*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisation@bnf.fr](mailto:reutilisation@bnf.fr).

1788 la protestation de la noblesse de Bretagne ; son nom ne figure pas toutefois sur la liste publiée par M<sup>es</sup> de la Roque et de Barthélemy. Guillaume-François Barazer, né à Morlaix en 1752, fut colonel du génie et directeur des fortifications de Brest de 1804 à 1814. Plus récemment Charles Barazer de Lannurien, avocat à Morlaix, a été nommé en 1873 conseiller général du Finistère.

Principales alliances : du Bot, de Lesguern, de Penguern, Le Gac, etc.

**BARBANÇOIS (de).** Armes : de sable à trois têtes de léopard arrachées d'or. — Couronne : de Marquis. — Supports et cimier : Trois licornes d'argent.

La famille DE BARBANÇOIS appartient à la noblesse chevaleresque de la Marche et du Berry. On en trouvera des généalogies dans l'histoire du Berry de la Thaumassière, dans le Dictionnaire de la Noblesse de la Chesnaye des Bois, dans les manuscrits de Chérin, dans l'Annuaire de la noblesse de 1897, etc. Elle a eu pour berceau la terre de son nom, aux environs de Chatelus-Malvaleix, dans la Marche, et la conserva même après son établissement en Berry jusqu'aux premières années du xvi<sup>e</sup> siècle. La Chesnaye des Bois lui attribue pour premier auteur connu un Guillaume de Barbançois qui vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle aurait fait une donation à l'abbaye de Notre-Dame du Pré-Benoît. Il en fait remonter la filiation suivie à noble homme Mathieu de Barbançois, damoiseau, qui figure dans des actes de 1300, 1338 et 1348 comme Sgr de la terre de Sarzay, près de la Châtre, en Berry. Il attribue pour fils à celui-ci Guillaume de Barbançois, damoiseau, Sgr de Sarzay, qui aurait épousé en 1362 Jeanne d'Amblard et auquel seulement les preuves de Cour font remonter la filiation suivie.

Le rapport envoyé le 6 avril 1765 au maréchal de Richelieu par le généalogiste Beaujon pour procurer à la maison de Barbançois les honneurs de la Cour est conservé dans les manuscrits de Chérin. Il commence en ces termes : « La maison de Barbançois a pris son  
« nom d'une terre située dans la Marche et paraît avec distinction  
« depuis plus de cinq cents ans dans l'ordre de la noblesse de cette  
« province et de celle du Berry. Elle établit sa filiation depuis Guil-  
« laume de Barbançois, écuyer, Sgr de Sarzay, qui porta les armes  
« pour le Roi Jean et fit en 1360 plusieurs prisonniers sur les Anglais.  
« Il fut père de Jean de Barbançois, Sgr de Sarzay en 1414, lequel  
« avait épousé à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle Marguerite de Graille et en  
« avait eu, entre autres enfants, Héliou de Barbançois, écuyer, Sgr  
« de Sarzay, de Châlons, etc., qui servit le Roi en 1418 à la tête d'une  
« compagnie de 14 écuyers et s'attacha ensuite au parti du Dau-

« phin qui fut depuis le Roi Charles VII, dont il obtint en 1422 une  
 « gratification, et mourut en 1461 laissant de Catherine de Vilaines  
 « Jean, Sgr de Sarzay, et Jacquette de Barbançois, femme de Geor-  
 « ges de la Châtre, grand fauconnier de France, et quatrième aïeule  
 « de Françoise de la Châtre, mère de Marie-Casimire de la Grange  
 « d'Arquien, reine de Pologne. » Chérin écrivait d'autre part au  
 comte de Vergennes le 27 mars 1780 : « La maison de Barbançois,  
 « originaire de la Marche et transplantée en Berry depuis environ  
 « quatre siècles, est connue depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et prouve sa  
 « filiation depuis 1360. Elle a des services et de bonnes alliances. »

Jean de Barbançois, Sgr de Sarzay, fils d'Hélien, donna à bail en 1475 la terre de Barbançois et fit son testament le 12 septembre 1476 : il avait épousé d'abord le 27 décembre 1453 Françoise de Boisé, fille du Sgr de Courcenay, puis en 1467 Isabeau du Puy de Vatan qui se remaria à Gilbert de Bertrand, Sgr du Lys-Saint-Georges. Antoine de Barbançois, né de cette seconde union, marié en 1499 à Marie de Bridiers, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Charon éteinte au XVII<sup>e</sup> siècle. François de Barbançois, damoiseau, Sgr de Sarzay, né du premier lit, fut père d'Hélien de Barbançois, chevalier, Sgr de Sarzay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi François 1<sup>er</sup> par lettres du 26 avril 1538, chevalier de l'ordre du Roi, qui épousa le 25 octobre 1507 Aimée du Plessis-Richelieu, grand'tante du cardinal de Richelieu, et grand-père de Charles de Barbançois, baron de Sarzay, député de la noblesse du Berry aux États généraux de 1565, lieutenant général des troupes du Roi en Berry, gouverneur d'Issoudun en 1568, chevalier de l'ordre du Roi, qui épousa le 17 juin 1534 Anne de Louan. Charles et Léon de Barbançois, petits-fils du précédent, furent tous deux maréchaux de camp et chevaliers de l'ordre du Roi. Le second d'entre eux épousa le 22 février 1610 Françoise du Rieux et continua la lignée. Son fils, Léon de Barbançois, connu le premier sous le titre de marquis de Sarzay, Sgr de Villegongis, Saint-Victor, etc., marié le 4 juillet 1645 à Jacqueline de Neuchéze, fut maintenu dans sa noblesse le 14 juin 1669 par jugement de Perrotin de Barmont, subdélégué de l'intendant ; il laissa deux fils, François de Barbançois, marquis de Sarzay, Sgr de Villegongis, marié le 30 janvier 1690 à Jacqueline Marin, et François le jeune de Barbançois, Sgr de Dorne, marié le 7 juillet 1706 à Catherine Chaspoux de Verneuil, qui furent les auteurs de deux grands rameaux.

Le rameau cadet a eu pour derniers représentants Louis-Hélien de Barbançois, connu sous le titre de comte de Sarzay, né en 1750, page de la grande écurie du Roi, et son fils, Charles-Hélien, né en 1769, connu sous le titre de marquis de Barbançois-Sarzay, colonel

de cavalerie, gouverneur du duc de Bordeaux, qui mourut en 1864 laissant de son mariage avec la vicomtesse d'Armes, née Chabannes, une fille unique mariée en 1838 au marquis de Vergennes et décédée en 1894.

François de Barbançois, né en 1717, chef du rameau aîné, page de la petite écurie en 1732, obtint par lettres patentes en mars 1767 l'érection en marquisat de sa sgrie de Villegongis, en Berry. Son fils, Hector-Louis, marquis de Barbançois-Villegongis, marié en 1789 à M<sup>lle</sup> Coustard, sœur de la comtesse de Chabrillan et fille d'un très riche propriétaire de Saint-Domingue, fut père de Léon-Formose, marquis de Barbançois-Villegongis, né à Villegongis en 1792, marié en 1820 à M<sup>lle</sup> de Saint-Roman, décédé en 1863, qui fut député de l'Indre en 1845 et sénateur du second Empire. Hélion-François, marquis de Barbançois né en 1823, fils aîné de celui-ci, ancien colonel, a été conseiller général de l'Indre.

La maison de Barbançois, plusieurs fois admise aux honneurs de la Cour sous Louis XV et sous Louis XVI, a fourni des officiers généraux, des pages du Roi, des gentilshommes de sa chambre, des chevaliers de son ordre, des chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances : de Villaines, de la Châtre 1448, de Boisécourcenay 1453, du Puy de Vatan 1467, Ajasson de Grandsagne 1470, de Bertrand du Lys-Saint-Georges 1545, 1556, du Plessis-Richelieu 1507, de Lezay-Lusignan 1560, de Lignaud de Lussac, de Neuchéze 1645, de Fougères, Duval de Dampierre, de Serre de Saint-Roman 1820, Chaspoux de Verneuil 1706, de Chabannes, Gravier de Vergennes, de Bridiers 1499, 1569, de Maussabré 1554, de Chamborant 1660, de Bigny, etc.

**BARBANÈGRE.** Voyez **BARBENÈGRE.**

**BARBANTANE.** (*Puget de*). Voyez **PUGET DE BARBANTANE.**

**BARBARA de la BELLOTÉRIE de BOISSÉSON.** Armes : *de gueules à un croissant d'argent entouré de deux palmes liées de sinople, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.*

La famille **BARBARA DE LA BELLOTÉRIE**, originaire de la ville de Castres, appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans l'Annuaire de la noblesse de 1896. Elle a eu pour auteur monsieur maître Antoine Barbara, juge royal de Villelongue, qui avait épousé vers 1630 dame Anne de Picarel. Son fils, monsieur maître Mathieu de Barbara, conseiller